

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Date du Comité syndical	Mercredi 7 octobre 2026 à 18H00
Numéro de délibération	DEL_2026_041
Economie	LEADER – Projet de coopération Inter GAL sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire – Actualisation du plan de financement
Rapporteur	Eric BUY – Vice-Président du SyMPaC

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du SyMPaC ;
- La programmation LEADER 2023-2027, notamment sa fiche action 3 relative aux projets de coopération inter-GAL ;
- La délibération du Comité syndical en date du 27 novembre 2024, validant le principe et les objectifs du projet de coopération Inter GAL sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec un plan de financement prévisionnel initial de 50 000 €.

Considérant

- Que la programmation LEADER 2023-2027 prévoit la mise en œuvre de projets de coopération inter-GAL, avec une enveloppe financière dédiée (fiche action 3), et que la Région Hauts-de-France, autorité de gestion du programme LEADER, porte une attention particulière à la capacité des GAL à coopérer ;
- Que, pour répondre à ces objectifs, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des 19 GAL des Hauts-de-France, auquel ont répondu favorablement le GAL du Pays de Saint-Omer, le GAL du Pays Boulonnais, le GAL de la Thiérache et le GAL des Flandres, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole étant par ailleurs intéressée ;
- Que ce projet de coopération vise à lutter contre le gaspillage alimentaire à l'échelle des Hauts-de-France, à nourrir les débats liés à l'alimentation, à alimenter les plans d'actions des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des territoires coopérants, à mobiliser les acteurs de la chaîne alimentaire, et à essaimer les bonnes pratiques entre territoires coopérants ;
- Qu'une première action commune, le « Gourmet Bag Durable », est envisagée, chaque territoire pouvant ensuite développer, seul ou à plusieurs, d'autres actions (lutte contre le gaspillage du pain, frigos solidaires, formation des agents de restauration collective, kits pédagogiques) ;
- Que le calendrier prévisionnel du projet prévoit un démarrage en avril 2025 et un achèvement en mars 2027 ;
- Que le plan de financement prévisionnel du GAL du Pays du Calais, initialement estimé à 50 000 € par la délibération du 27 novembre 2024, doit être actualisé pour tenir compte des dépenses et recettes réelles constatées, portant le montant total à 32 618,06 €, avec l'intervention d'un nouveau cofinancier, l'ADEME.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de coopération « Lutter contre le gaspillage alimentaire en Hauts-de-France » est le suivant :

Besoins		Ressources	
Prestations externes	9 672,30 €	LEADER	22 665,95 €
Équipement / Mobilier	4 787,33 €	ADEME	3 428,50 €
Frais salariaux	15 789,94 €	Autofinancement SyMPaC	6 523,61 €
Dépenses indirectes forfaitaires	2 368,49 €		
TOTAL	32 618,06 €	TOTAL	32 618,06 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VALIDE – le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de coopération Inter GAL de lutte contre le gaspillage alimentaire, tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 32 618,06 € ;

CONFIRME – le principe et les objectifs du projet de coopération Inter GAL en lien avec le REGAL du Pays du Calais, tels qu'approuvés par la délibération du 27 novembre 2024 ;

AUTORISE – la Présidente à signer tous documents relatifs au projet de coopération inter-GAL de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment toute convention multipartite afférente.

Pour extrait conforme,

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le : 12 octobre 2026
- son envoi à l'affichage le : 15 octobre 2026

La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

Adopté à l'unanimité
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le sept octobre de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Calais, sous la Présidence de Madame CHEVALIER.

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Caroline MATRAT, MM. Eric BAHEUX, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, Benjamin DOUAY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Albert ROUSSEZ (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mmes Catherine BOURGOIS, Nicole CHEVALIER, Virginie GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Christophe HENARD, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr BAHEUX), Faustine MALIAR (pouvoir Mr LAPOTRE), Corinne NOEL, MM. Philippe MIGNONET (pouvoir Mr PESTRE), Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr DUMONT) (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

M. Christophe DUPONT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient absents :

M. Blaise DE SAINT JUST (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : M. Eric BAHEUX